

CONSEIL DE CABINET DU 16 FEVRIER 1962.

PROCES-VERBAL N° 31.

°
° °

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Th. Lefèvre, Premier Ministre.

Tous les Ministres sont présents, à l'exception de MM. Spaak, Brasseur et Busieau, excusés

°
° °

PREMIER MINISTRE.
PROJET DE DELIBERATION.- DEPENSES RESULTANT DE LA CONFERENCE DE LA TABLE RONDE. - 79.181 Fr

La délibération est adoptée.

°
° °

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.
PROJET DE DELIBERATION.- IMPLANTATION A HAUTRAGE DE LA "S.A. CELLULOSE DU BORINAGE" - 60 MILLIONS DE Fr.

La délibération est adoptée.

°
° °

MINISTERIE VAN FINANCIEN.
ONTWERP VAN BERAADSLAGING.- GESCHIL MET HET REKENHOF. RUSTPENSIOEN VAN DE Hr. SCHOOVAERTS EN CONSORTEN, GEWEZEN LEDEN VAN HET GEMEENTELIJK ONDERWIJS.

De beraadslaging wordt aangenomen.

°
° °

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMERCE EXTERIEUR.
PROJET DE DELIBERATION.- AIDE AU RUANDA-URUNDI EN VUE DU
RAVITAILLEMENT DE LA POPULATION - 61 MILLIONS DE Fr.

La délibération est adoptée.

°
° °

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMERCE EXTERIEUR.
PROJET DE DELIBERATION.- LIQUIDATION DES PENSIONS, RENTES,
ALLOCATIONS ET AUTRES AVANTAGES GARANTIS PAR LA LOI DU 14
MARS 1960.- DEPENSE SUPPLEMENTAIRE DE 3,5 MILLIONS DE Fr.

La délibération est adoptée.

°
° °

MINISTERIE VAN FINANCIEN.
KREDIETEN OP NOTORITEIT AAN UIT CONGO WEERGEKEERDE KOLO-
NISTEN VOOR HUN VESTIGING IN HET BUITENLAND.

Het voorstel wordt goedgekeurd.

°
° °

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMERCE EXTERIEUR.
PROJET DE LOI RELATIF AU STATUT DES SOCIETES BELGES DE
DROIT COLONIAL CONSTITUEES SOUS LE REGIME DE LA LEGISLA-
TION EN VIGUEUR AU RUANDA-URUNDI ET AYANT LEUR PRINCIPAL
ETABLISSEMENT ADMINISTRATIF EN BELGIQUE.

Ajourné.

°
° °

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMERCE EXTERIEUR.
PROJET DE LOI PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE
AU CONTRAT DE TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES PAR
ROUTE (C.M.R.) ET DU PROTOCOLE DE SIGNATURE, CONCLUS A GE-
NEVE, LE 19 MAI 1956.

Le projet peut être soumis à la signature du Chef de l'Etat, en vue du dépôt au Parlement.

°
° °

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMERCE EXTERIEUR.
PROJET DE LOI PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION INTERNA-
TIONALE DES TELECOMMUNICATIONS ET DES ACTES ANNEXES, SIGNES
A GENEVE, LE 21 DECEMBRE 1959.

Le projet peut être soumis à la signature du Chef de l'Etat, en vue de dépôt au Parlement.

°
° °

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.
CITE ADMINISTRATIVE.

Le Conseil marque son accord:

- sur l'achèvement rapide des blocs A, B, C, F et G;
- sur la construction des blocs D et E et leur mise en adjudication dès 1964.

Il décide de poursuivre à sa prochaine réunion l'examen des autres questions.

°
° °

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.
PERSONNEL DES MINISTERES.- CONSECRATION REGLEMENTAIRE DU
REGIME PECUNIAIRE APPLICABLE DEPUIS LE 1.1.1960 OU LE
1.1.1961.

La question sera d'abord examinée par M. le Ministre Gilson avec ses Collègues Dequae et Tielemans, puis soumise au prochain Conseil de Cabinet.

°
° °

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.
PROJET D'ARRETE ROYAL MODIFIANT L'ARRETE ROYAL DU 30
MARS 1939 PORTANT CREATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION
GENERALE.

Ajourné.

°
° °

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA FONCTION PUBLIQUE:
PLAN DES TOMBOLAS NATIONALES A AUTORISER EN 1962.

Les tombolas nationales ci-après
seront autorisées pour 1962:

- Institut Emile Vandervelde.
- Prisonniers de guerre.
- Ligue Braille.
- Stations de plein Air (Abbé Froidure).
- Oeuvre nationale d'aide aux enfants
anormaux.
- Institut pour aveugles et amblyopes.
- Fonds de construction des Frères des
Ecoles chrétiennes.
- Landsbond der Christelijke Mutuali-
teiten.
- Aide et Bonheur.
- Aide aux maternités et dispensaires
d'Afrique centrale.

En ce qui concerne "Jeunesse et
Avenir" l'autorisation ne sera accordée
que si, d'une part, le produit de la
tombola est affecté à la construction
ou à l'aménagement des bâtiments sco-
laires, à l'exclusion des dépenses de
fonctionnement, et pour autant que,
d'autre part, la tombola concerne l'en-
seignement catholique de tout l'évêché
de Liège, c'est-à-dire des deux provin-
ces de Liège et de Limbourg.

°
° °

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.
INTERDICTION DE L'INTRODUCTION EN BELGIQUE DE PUBLICATIONS
ETRANGERES.

La proposition est approuvée sous
réserve d'examen par le Ministre Gilson
des observations que présentera le Mi-
nistre Vermeulen au sujet du livre du
Comte de Mirabeau.

°

MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN EN ENERGIE.
ONTWERP VAN WET BETREFFENDE DE IN-, UIT- EN DOORVOER VAN
GOEDEREN.

Verdaagd.

°
° °

MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN EN ENERGIE.
ONTWERP VAN WET TOT BEKRACHTIGING VAN TWEE KONINKLIJKE BESLUI-
TEN GENOMEN KRACHTENS DE WET VAN 30 JUNI 1931 BETREFFENDE DE
IN-, UIT- EN DOORVOER VAN GOEDEREN, GEWIJZIGD BIJ DE WET VAN
30 JULI 1934.

Het ontwerp mag ter ondertekening
aan het Staatshoofd voorgelegd wor-
den, met het oog op indiening bij
het Parlement.

°
° °

MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN EN ENERGIE.
ONTWERP VAN KONINKLIJK BESLUIT HOUDENDE VERLENGING VAN HET
MANDAAT VAN DE REGERINGSCOMMISSARIS BIJ DE BEURZEN VOOR DE
TERMIJNHANDEL IN GOEDEREN EN WAREN, DE VEREFFENINGSDIENSTEN
EN DE ALGEMENE COMMISSIE DER BEURZEN.

Het ontwerp mag ter ondertekening
aan het Staatshoofd voorgelegd worden.

°°

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE.
PROJET D'ARRÊTÉ ROYAL PORTANT RECONNAISSANCE DE LA SECTION
"MECANIQUE" DE L'ÉTABLISSEMENT "INSTITUT St JOSEPH" A ETTER-
BEEK.

Le projet peut être soumis à la
signature du Chef de l'Etat.

°
° °

MINISTERIE VAN NATIONALE OPVOEDING EN CULTUUR.
ONTWERPEN VAN KONINKLIJK BESLUIT HOUDENDE ERKENNING VAN EEN
BIJZONDERE SCHOOL VOOR TECHNISCHE INGENIEURS TE KORTRIJK EN
TE GEEL.

De ontwerpen mogen ter onderte-
kening aan het Staatshoofd voorgelegd
worden.

°
° °

MINISTERIE VAN VOLKSGEZONDHEID EN VAN HET GEZIN.
ONTWERP VAN WET HOUDENDE VERLENGING VAN HET MANDAAT DER LEDEN
VAN DE ONDERSCHIEDEN RADEN VAN DE ORDE DER GENEESHEREN.

Het ontwerp mag ter ondertekening
aan het Staatshoofd voorgelegd worden,
met het oog op indiening bij het Par-
lement.

°
° °

PREMIER MINISTRE.
PROPOSITION D'OCTROI, PAR DEROGATION AU REGLEMENT, DE LA CROIX
D'OFFICIER DE L'ORDRE DE LEOPOLD A M. ADOLPHE VAN HERCK.

La proposition est approuvée.

°
° °

MINISTRE DE LA JUSTICE.
PROPOSITION D'OCTROI DE LA COMMANDERIE DE L'ORDRE DE LEOPOLD II
A MAITRES MAURICE GRIMARD, LOUIS DERMINE, ALEX PASQUIER ET
EUGENE le MAIRE.

La proposition est approuvée.

°
° °

SITUATION FINANCIERE.

M. Dequae, Ministre des Finances, fait à ses Collègues un exposé synthétique de la situation financière:

- Problèmes budgétaires:

Budget 1962	Dépenses ordinaires	132,2
	" extraordinaires	<u>15,1</u>
		147,3
	Recettes fiscales	123."
	Autres recettes	8,8
	Recettes extraordinaires	<u>0,6</u>
		132,4

Impasse budgétaire: 14,9

Accroissement dette publique y compris garanties Congo (2,9) et dette indirecte (Fonds des Routes) 2,5 = 11,3

La réalisation de ce budget présumait l'assainissement (financier) de plusieurs secteurs:

Maladie et Invalidité
Chômage
Finances communales
S.N.C.F.B.
Certains aspects Education nationale
Certains aspects Aide technique.

Crédits supplémentaires à prévoir suite à:

charges nouvelles déjà décidées
assainissement en suspens
assainissements amendés
Problèmes nouveaux imprévisibles.

Budget ordinaire

Certains	3,9 milliards
Probables (quasi certains)	<u>1,1</u> "
	+ 5.- milliards

Budget extraordinaire

Certains	+ <u>1.- milliard</u>
Total	6.- milliards

Conséquence:

Impasse budgétaire (en admettant 2 milliards de crédit en annulation).

I4,9 + 4 =		18,9
Garanties Congo		
Pensions	0,6	
et dette	2,3	2,9
Indirecte		2,5 (Fonds des Routes)
		<u>24,3 milliards</u>

Augmentation dette publique:

A déduire 9 milliards d'amortissements au budget ordinaire		<u>9."</u> "
Accroissement net dette publique		15,3 milliards

Ces chiffres se situent dans une hypothèse maximale de recettes dans la haute conjoncture actuelle, qui risque de ne pas se réaliser comme prévu, vu que les chiffres de base (1961) accusent une moins-value de 2,1 milliards et que pour le mois de janvier 1962, il y a une moins-value de 116 millions.

Si la conjoncture devait faiblir ou si une récession devait s'amorcer, il pourrait en résulter des surprises insurmontables. Il suffit de penser à l'année 1957 où il y a eu une réduction de recettes de 2 milliards et une augmentation de dépenses de 12 milliards.

- Trésorerie et marché des capitaux (en milliards).

	<u>Net</u>		<u>Brut</u>	
	<u>Prévu</u>	<u>Glissement</u>		
Besoins de l'Etat	11,3	15,3	15,3)	} 30,1 (Hypothèse optimiste
			9) 5,8)	
Financement hors budget	1	2,2	2,2	} Ce qui vient à échéance se remplace dans le secteur public
Parastataux	24,6	28,5	47	
Financement pensions et all. fam.		2,7	2,7	
	<u>36,9</u>	<u>49</u>	<u>82,3</u>	

Possibilités de couverture.

Pays. En 1961, le marché a donné 29 M au secteur officiel.

Ensemble marché capitaux 1962 (Minimum: 33,5 M.
(Maximum: 38,5 M.

A décompter + 5 M. secteur privé.

Reste pour secteur public (Minimum: 28,3 M.
(Maximum: 33,5 M.

Etranger. Inopportun, difficile et cher et priorité à la consolidation.

Il reste d'abord encore à réduire la dette flottante extérieure (21,5 M.)

Donc, emprunts de consolidation doivent avoir la préférence (à moyen ou à long terme) pour rembourser le court terme.

Possibilités limitées ou trop chères.

Marge D.N. Entre 2 et 3 M. Mais ceci signifie le retour aux difficultés permanentes et insupportables de trésorerie.

- Conclusions.

Effort de l'ensemble du Gouvernement.

Exécuter d'urgence les assainissements prévus.

Examen permanent des dépenses en rapport avec les crédits budgétaires.

Seules les dépenses imprévisibles en septembre 1961 sont admises aux crédits supplémentaires.

Doivent se limiter à 2,5 milliards.

A plus long délai.

Progression budgets annuels ne peut dépasser 4 M si nous voulons assainissement pour fin 1963.

Il faut un effort d'économie et de limitation des dépenses.

Ne pas oublier que, depuis 1958, dans une augmentation de recettes de 21 M., il y a 11 M. qui résultent de l'augmentation de la fiscalité et 10 M. résultant de l'expansion.

Prévisions 1963 sont inquiétantes.

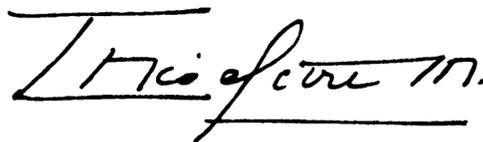
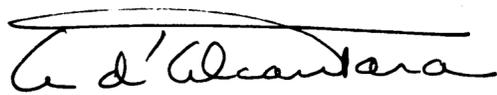
Le Conseil prend acte de cet exposé
et se rallie aux conclusions du Ministre
des Finances.

•
• •

La séance est levée à 16,50 h.

LE SECRETAIRE DU CONSEIL,

LE PREMIER MINISTRE,



A. d'Alcantara.

Th. Lefèvre.